



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSIION DU
SPECTACLE "PORTRAITS CROISES" DE
LA COMPAGNIE LES PETITES MAINS
DANS LE CADRE DU VILLAGE
PARALYMPIQUE**

**DÉCISION N° DM-24-238
EN DATE DU 16 JUILLET 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-20-502 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre CHARDON conseiller municipal délégué ;

CONSIDÉRANT la proposition de Delphine LABES présidente de la Compagnie Les Petites Mains située 173 rue du Faubourg Saint Antoine 75011 Paris, pour la présentation du spectacle « Portraits croisés », le samedi 31 août 2024, dans le cadre du village paralympique mis en place par la ville de Vincennes, pour un montant de 1516 € TTC (mille cinq cent seize euros - TVA non applicable) ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat de cession avec la Compagnie Les Petites Mains pour leur spectacle « Portraits Croisés » pour la réalisation du spectacle « Portraits croisés » présenté le samedi 31 août 2024, dans le cadre du village paralympique mis en place par la ville de Vincennes, pour un montant de 1516 € TTC (mille cinq cent seize euros - TVA non applicable).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Conseiller municipal délégué au handicap,

Signé

Pierre CHARDON

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240716-lmc1H12205H1-AR Date de réception en Préfecture : 16/07/2024 Date de Publication : 16/07/2024
--